

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : OPH 13 Habitat: acquisition en VEFA de 18 logements PLS à Aubagne**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 79 du 10 février 2017 il a été accordé à l'OPH 13 Habitat domiciliée 80 rue Albe – CS 40238 13248 Marseille cedex 04, une subvention d'un montant de 1 019 412 € pour la réalisation de 55 logements en résidence intergénérationnelle « Le Domaine des Gavotines » à Aubagne, composé de 37 PLUS et 18 PLAI.

L'opération propose également 24 logements en PLS, dont 18 PLS susceptibles d'être pris en compte à parité avec le nombre de logements conventionnés en PLAI.

Par conséquent, il vous est proposé d'examiner le complément de demande de subvention comme détaillé ci-dessous.

La subvention totale demandée s'élève à un montant de 241 287 € sur une base de travaux subventionnable de 1 608 578 € calculée au prorata du nombre de logements retenus sur le coût total de 24 PLS estimé à 2 144 770 €. Cette subvention complémentaire est associée à une contrepartie réservataire de 6 logements sur l'opération.

Le détail de ce projet vous est présenté dans les annexes I et II.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'octroyer à l'OPH 13 Habitat une subvention complémentaire de 241 287 € destinée à accompagner la réalisation en VEFA de 18 logements locatifs sociaux PLS à Aubagne pour un coût subventionnable de TTC de 1 608 578 €;
- de m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

